La certification de la pêche crevettière de la ria Casamance

félé-félé : 300m filet dérivant

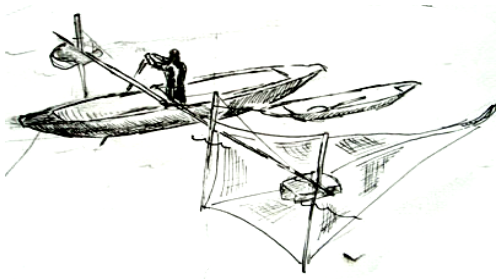

mujas: filet fixe filtrant

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
+221 33 991 45 92
crevette@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn
Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.org

Ziguinchor, mai 2009

Une introduction

Les crevettes Casamançaises doivent se distinguer de par sa qualité et provenance sur le marché mondial et se trouver une niche d'un produit de haute qualité venant d'une exploitation durable.

La Farfantepenaeus notialis pêchée au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest et dans ses estuaires est mise en masse sur les marchés Européens en tant que crevette sauvage pêchée dans la zone FAO 34.

Entre 1965 et 2007 quelques 1 107 tonnes de moyenne (allant de 1 740 à 600 tonnes) est pêchée dans la ria Casamance par une pêcherie crevettière artisanale, utilisant des moyens d'exploitation rudimentaires. Ce produit de haute qualité (selon plusieurs experts) se noie alors dans la masse pêchée dans la zone FAO 34 par les pêcheries artisanales et chalutières, dont l'impact néfaste sur l'environnement marin est connu.

Une certification permettra d'attirer les importateurs, sachant que bon nombre d'acheteurs, surtout en Europe, privilégient les produits de la mer provenant de pêcheries certifiées. En même temps, l'écocertification garantira une exploitation équitable de la crevette Casamançaise ce qui est bénéficiaire pour la biodiversité (nombre de poissons et d'oiseaux se nourrissent des juvéniles) et les acteurs.

Entre novembre 2007 et février 2008, le SIK (Institut suédois pour l'alimentation et la biotechnologie) en collaboration avec le CRODT et IDEE Casamance ont effectué une étude de cas sur l'analyse de cycle de vie (ACV) de la pêche crevettière de la ria Casamance. La quantification de l'impact sur l'environnement du produit final est analysé avec l'aide de spécialistes en matière d'évaluation du cycle de vie des produits de la mer de l'Université d'Aalborg, Danemark et de l'INRA, France L'étude est financée par SWEDMAR, l'unité de coopération pour le développement international de la Commission des pêches suédoise et le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Ainsi sont rassemblées des données relatives à l'utilisation de la ressource, de la consommation d'énergie, des émissions et déchets (restproducts) de chaque activité dans la chaîne de production. Une attention est aussi donnée à l'impact spécifique de la pêche crevettière que sont les pêches accessoires et les rejets.

Par quelques adaptations en capture et postcapture un produit de haute qualité et issu d'une exploitation équitable qui respecte l'environnement et la biodiversité peut conquérir le marche Européen. Des critères de commerce équitable seront bénéfiques aux acteurs de la pêche artisanale.

La plus important certification de produits halieutiques sauvages est le Marine Stewardship Council, MSC. Le MSC est une initiative du WWF et Unilever (grand distributeur de poisson). Le MSC est un organisme international indépendant, sans but lucratif, et dont le siège se trouve à Londres. MSC promeut à l'échelle mondiale la pêche durable et la pratique raisonnable de la pêche en délivrant un éco-certificat aux pêcheries individuelles ayant répondu à trois critères. Le premier : la pêcherie doit éviter toute pêche excessive ou veiller à ne pas appauvrir les stocks de poissons. Dans le cas où ce stade est déjà atteint, la pêcherie doit prendre les mesures

nécessaires pour favoriser leur reconstitution. Deuxième critère : les opérations de pêche doivent être conçues de façon à préserver la structure, la productivité, la fonction et la diversité de l'écosystème, y compris l'habitat et les espèces connexes qui en dépendent et qui sont reliés sur le plan écologique, dont dépend la pêcherie. Dernier critère : la pêcherie est assujettie à un système de gestion efficace qui respecte les lois et les normes locales, nationales et internationales, et dont les cadres institutionnels et opérationnels imposent une exploitation responsable et sans déprédation de la ressource. L'éco-étiquette de Marine Stewardship Council est la plus répandue dans le monde et garantit que le produit portant l'étiquette a été récolté conformément aux principes et aux critères de MSC. L'objectif étant de promouvoir le réflexe environnemental et la viabilité écologique chez les consommateurs.

La zone d'intervention

Les particularités de la zone d'intervention sont propices à la conception d'une stratégie de gestion concertée et communautaire et pour l'élaboration de conventions locales :

1. un plan d'eau continental de 140 000 ha, situé dans une zone bien délimitée par le front maritime à l'Ouest et les frontières de la Gambie au Nord et de la Guinée-Bissau au Sud ;
2. l'importance économique régional de la pêche artisanale et en particulier la pêche crevettière ;
3. le nombre restreint d'acteurs : environ 5 562 pêcheurs de crevettes actifs en 2004[1].
4. quelques usines basées à Ziguinchor exportent la quasi-totalité

La pêche des crevettes a débuté en 1960 dans la ria Casamance, introduite par des pêcheurs du Nord du Sénégal. Par arrêté de 1981 la pêche crevettière n'était autorisée qu'entre Ziguinchor et Goudomp, les crevettes étant généralement petites au-delà de ces limites. Ainsi la pêche était interdite de l'embouchure à Ziguinchor (70 km en amont) et à partir de Goudomp (130 km en amont). Dans un arrêté de août 2003, aucune zone n'est spécifiée pour la pêche crevettière et l'Etat a même baissé la taille légale du moule 140 (7,1 grammes) au moule 200 (5 grammes). L'arrêté de juillet 2008 réinstalle l'arrêté de 1981, mais maintient le moule 200. Par contre, l'application de la Loi ne semble jamais été une priorité.

[1] étude du Service Régional des Pêches et de la Surveillance demandée par IDEE Casamance

Jusqu'en 1984, les pêcheurs capturaient uniquement les crevettes en migration vers la mer à l'aide de filets en forme de pêche fixée de part et d'autre de pirogues ancrées dans le chenal. Selon Marie-Christine Cormier-Salem (1992 : 256) les engins de pêche à la crevette comprennent un filet maillant passif, appelé filet filtrant à l'étalage, et des supports flottants. Le filet est tendu sur ces supports, perpendiculairement au courant et les crevettes se prennent dans les mailles, entraînées par la décrue (les crevettes ont pour particularité de se laisser porter par le courant).

Comme chez la plupart des pénéides côtiers, la reproduction a lieu en mer. Au terme d'une phase de vie planctonique, les postlarves pénètrent dans les estuaires. Les crevettes retournent en mer à une taille variable qui dépend des conditions environnementales dans l'estuaire. L'age limite de la crevette est de 23 mois, dont elle passe seulement 3 à 4 dans la ria Casamance. La période comprise entre le début d'exploitation légal (5 g) et le retour en mer (environ 20 g, longueur carapace de 31 mm) est encore plus courte, de l'ordre de 1,5 mois.

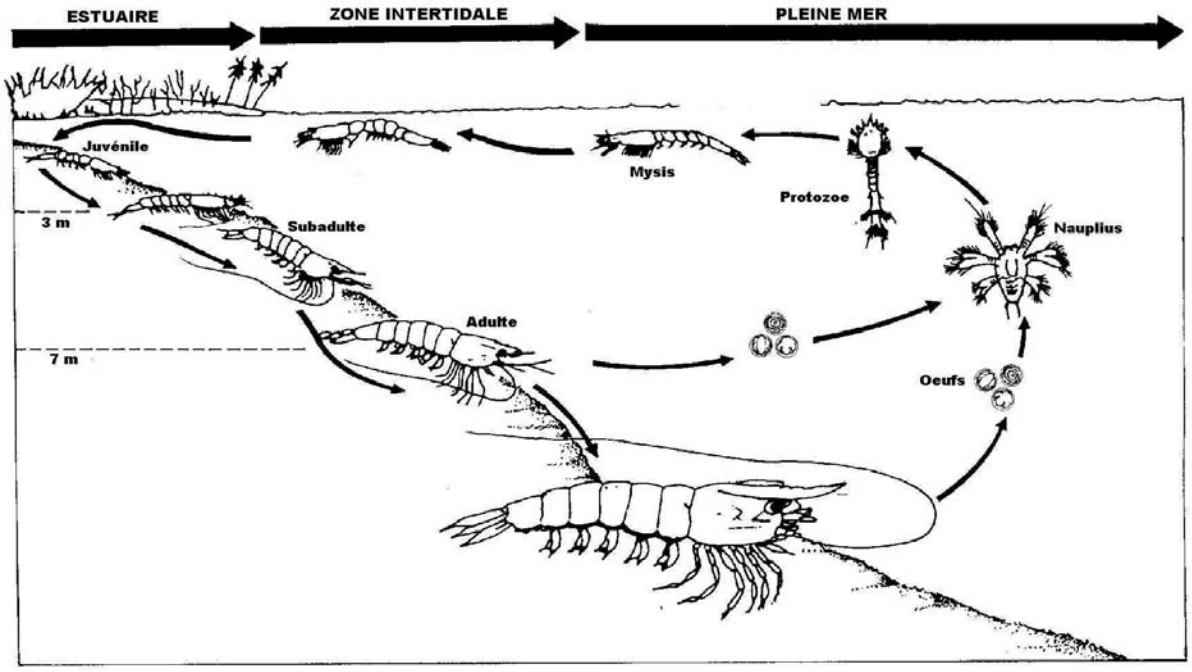

Figure 1 : Schéma du cycle vital des crevettes pénéides (Source : Motoh, 1981

Il y a deux stocks au large des côtes du Sénégal : un au Nord à St Louis et un au Sud entre les îles Bijagos et la ria Casamance. La reproduction est continue toute l'année mais relativement plus importante entre juillet et janvier (Lhomme, 1981). Des recrutements de postlarves ont été observés toute l'année dans la ria

Casamance mais deux maxima ont été notés de janvier à avril et de septembre à octobre (Le Reste, 1982 et étude USAID/IUCN[2]).

Les captures annuelles sont corrélées négativement avec la pluviométrie entre environ 1 500 et 900 mm. Les captures maximales sont atteintes alors que l'estuaire est sursalé, la salinité moyenne étant d'environ 44 ‰ à la limite aval de la zone de pêche et étant plus élevée encore en amont. Ce résultat est dû en grande partie à l'évolution des captures numériques des crevettes de taille commercialisable. Quand la pluviométrie devient inférieure à 900 mm, les captures, tant numériques que pondérales, sont susceptibles de s'effondrer. Le poids individuel des crevettes pêchées varie de façon parabolique en fonction de la pluviométrie et est maximum lorsqu'elle atteint 1 000 à 1 200 mm.

Les engins de la pêche crevettière :

Dans l'arrêté du 31 juillet 2008 n°06865, réglementant la pêche de la crevette dans le fleuve Casamance et ses affluents, en son article 6, il est interdit d'utiliser une maille étirée inférieure à 24 mm. Cette interdiction concerne tous les engins de pêche de la crevette même si on relève quelques confusions dans la description des engins. La taille minimale de la crevette est fixée à 200 individus par kilogramme soit une moyenne de 5 grammes par crevette (longueur de carapace de 19 mm).

La pêche de crevettes dans la ria Casamance est caractérisée par trois techniques de pêche qui pêchent dans des « distinctes » des cours d'eau :

1. La technique du Filet Fixe : «MUJAS, appellation locale» (cf. schéma)

Appellations possibles : filets à l'étalage ou filets fixes (recommandées), filet filtrant, filets canal, mujas ou moudiasse (de mouillage), stake nets.

La particularité de cette technique est qu'elle est fixe, chaque pêcheur réclame ou s'attribue une place qui devient alors une sorte de propriété individuelle dans le « code local » des pêcheurs. C'est ainsi qu'un pêcheur peut garder la même place pendant plusieurs années et même revendre sa place en cas d'abandon. Pour la pratiquer, le pêcheur n'a besoin qu'une petite pirogue monoxyle où, il monte une structure de 20 m/15 m. La pêche est pratiquée de nuit, en marée basse, dans le chenal et dure au maximum six (6) heures, c'est-à-dire quand la marée change de mouvement. Un pêcheur peut à lui seul avoir 3 à 4 plates-formes qui prennent un quart d'heure par plate-forme pour la mise en place. Le filet a une traînée de 12 m sur une profondeur de 2 m. Les plates-formes sont alignées les unes à la suite des autres sur de longues distances. Le problème ici, est que cette forme de pêche se réclame de droit de places fixes. Certains pêcheurs utilisant cette technique, peuvent se déplacer et se réinstaller dans des zones où, ils ne manqueront pas d'entrer en conflit avec d'autres pêcheurs de techniques différentes.

---

[2] The scientific basis for the Sustainable Management of the Sine Saloum White Shrimp Fishery C.P. Mathews, USAID/IUCN/PAConsulting; A.M. Niane, IUCN and H. Diadhiou, CRODT

La taille légale de la maille est de 24 mm étirée.

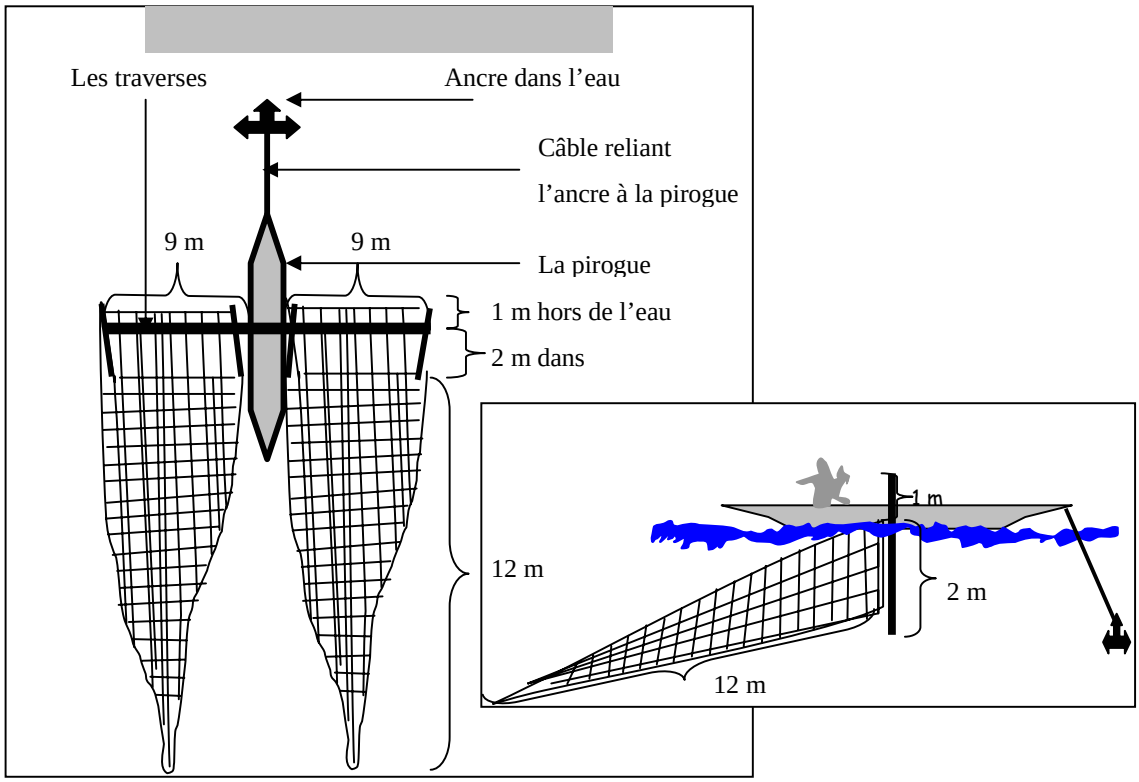

2. La technique du Félé-Félé : (cf. schéma)

Appellations possibles : félé-félé (recommandé), filets dérivants, filets maillants dérivants… filet encerclant serait mieux adapté.

La particularité de cette technique est, qu'elle est « ambulante », le pêcheur qui use cette technique se déplace à son gré et peut mouiller son filet partout et à tout moment. La pêche a lieu la nuit et, son lieu de prédilection est le « paaso » (nom local utilisé par tous les pêcheurs), c'est-à-dire la zone située entre le chenal et l'extrémité de la berge. Cela n'empêche pas cependant à certains pêcheurs d'empiéter souvent sur le chenal ou sur l'extrémité de la berge. Créant ainsi des conflits entre ces derniers et ceux du filet fixe. La longueur du filet est variable, elle atteint 300 m voire plus, alors que la taille légale est de 30 m. Cette technique est décriée par beaucoup de pêcheurs qui parlent de « râteau », car le filet ne laisse rien sur son passage, il ravage tout. Ils ont une profondeur de 2 m. Ils sont plus emmêlants que maillants et de ce fait peu sélectifs.

La mise en oeuvre nécessite un équipage de 3 personnes. L'un s'occupe de la manœuvre de la pirogue, les deux autres du filet. Lors de la remontée du filet, un pêcheur hale la ralingue supérieure, l'autre la ralingue inférieure ; la plupart des crevettes sont piégées dans la poche ainsi formée, une minorité de crevettes étant maillée. La pêche a également lieu la nuit, mais durant toute la durée du jusant. Le

filet est mouillé quinze à vingt fois, chaque opération durant une quinzaine de minutes. »

La taille légale de la maille est de 24 mm étirée.

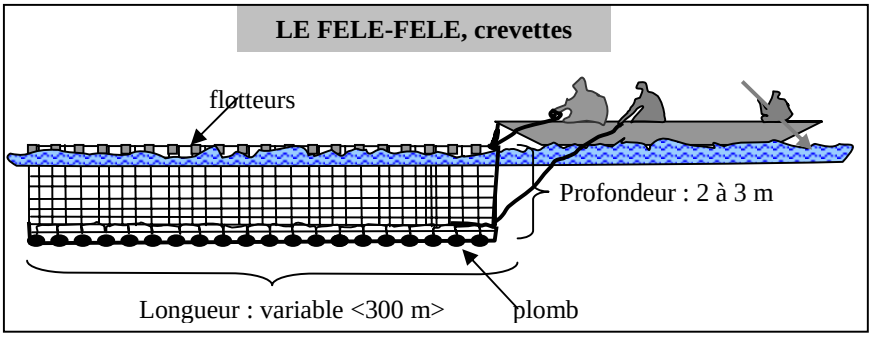

3. <u>La technique du kili</u> : « XUUS, appellation locale» (cf. schéma)

Appellations possibles : kili, chalut à pied (recommandées), filet traînant, mbal xuuss.

Cette technique est aussi « ambulante », mais n'est pratiquée que sur <u>l'extrémité des berges</u>. Elle demande pour sa pratique, 2 personnes. Le killi est un filet en forme de poche allongée, maintenu ouvert pendant la pêche par deux bâtons tenus par deux hommes qui plongent dans l'eau jusqu'à la poitrine. La poche a une longueur de 5 à 10 mètres avec une ouverture horizontale 2,5 mètres et une ouverture verticale de 1,5 mètres. Le fil utilisé pour la fabrication est du 6 660 m/ kg et le maillage homogène est de 24 millimètres étirée. Quelle que fois la maille peut être inférieure à 20 mm.

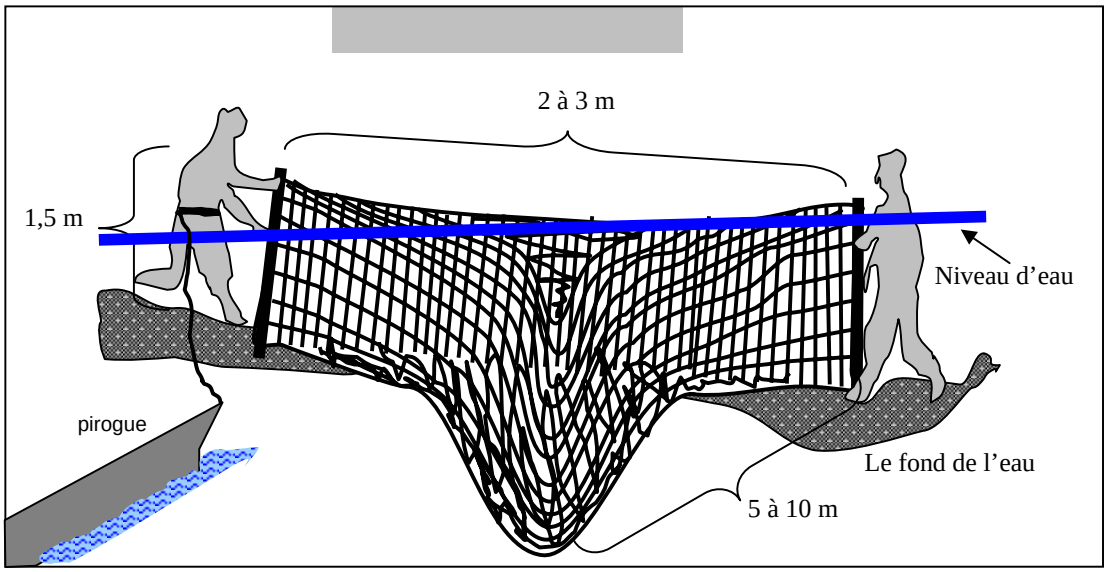

Les préparations d'une certification

La pêche de la crevette en Casamance est de plus en plus caractérisée par une pêche de juvéniles. Même l'Etat a contribué à ce déclin en baissant la taille légale du moule 140 (7,1 grammes) au moule 200 (5 grammes) en fin 2003. Ainsi, la pêche comme activité génératrice de revenus est non seulement devenue un gaspillage économique (les crevettes de petites tailles auraient de fortes chances d'être capturées dans un bref délai en raison de la croissance rapide) mais aussi un gaspillage écologique car la crevette est partie intégrante de la chaîne alimentaire mangrovienne. Autres caractéristiques de la pêche crevettière sont les prises accessoires, l'accès anarchique à la ressource, une importante perte (de qualité) en post-capture et un manque de cohésion entre les acteurs de la filière. L'installation des cadres de concertation crée l'environnement propice pour appliquer une gestion écosystémique. L'approche écosystémique fusionne deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des aires marines protégées, en diminuant les prises (accessoires) de juvéniles ou en organisant des activités communales de reboisement de la mangrove). Le second est la gestion halieutique, qui consiste à procurer de la nourriture et des moyens de subsistance ou des revenus à l'homme en gérant les activités de pêche. Ce dernier modèle applique l'approche de la chaîne de valeur afin de valoriser le produit et de limiter les pertes. L'information sur la commercialisation du produit (plus de 90% de la production, estimée entre 800 et 1 600 T/an, est exportée vers l'Europe) conscientise les acteurs que seulement un produit de haute qualité peut concurrencer la crevette d'élevage de l'Asie et autres. C'est par la pêche d'une crevette d'une taille que l'élevage ne peut produire qu'on obtient un produit commercialisable et d'une haute valeur. La diminution des prises (accessoires) de juvéniles et les améliorations post-capture réduisent l'intensité de l'exploitation du stock crevettier et contribuent à la conservation de la biodiversité.

Les activités :

- organisation des pêcheurs de crevettes en Organisations de Producteurs filière (collèges) au niveau de la Communauté Rurale selon la technique de pêche
- adhésion de ces collèges au CLCOP, plateforme de concertation des Organisations de Producteurs au sein de la Communauté Rurale
- concertations périodiques entre collèges de différentes CR pour la gestion d'une zone de pêche
- tests pratiques durant deux ans de différentes mailles
- tests pratiques de grilles (Nordmore) et autres pour diminuer les prises accessoires
- rapprochement des pêcheurs aux usines
- amélioration (hygiénique) des quais de débarquement
- amélioration du traitement postcapture (stockage et transport)
- vaste programme de formation, information, sensibilisation, conscientisation et de concertation avec les producteurs

Perspectives et opinion

La crevette pêchée dans la ria Casamance est un produit de haute qualité, reconnue par des experts gastronomiques. Ce produit se perd actuellement dans la masse mise sur le marché Européen de toutes les crevettes pêchées sur les côtes Ouest Africaines, par chalutiers ou artisanalement. Pourtant, la crevette de la ria Casamance est un produit naturel et issu d'une pêche durable, voir l'étude sur le cycle de vie. Nous rejetons alors vivement toute initiative d'élevage de crevettes dans la zone. Un élevage souvent lié à l'introduction de l'espèce Monodon, plus grande mais allochtone et de moindre goût.

La seule option pour augmenter la production est un élevage extensif de la crevette locale Penaeus notialis dans les bassins traditionnels piscicoles. Ces réservoirs d'eau se situent entre la mangrove avec ses pieds dans l'eau salée de l'estuaire et les casiers rizicoles des bas-fonds. Ces réservoirs protégent les casiers rizicoles contre l'intrusion saline et forment en même temps un site idéal pour stocker des juvéniles de crevettes pour grossissement dans un milieu naturel.

Ziguinchor, mai 2009

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
crevette@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn
Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.org